

Cycle de renforcement de capacités des chargés d'accès à l'information des entités publiques en Tunisie : Pour une implémentation effective du droit d'accès à l'information et de protection des données personnelles en Tunisie

29 novembre (après-midi) & 30 novembre 2021
à l'hôtel Radisson Blue Hammamet

Formateurs :

M. Chawki Gaddes, Président de l'INPDP

M. Charfeddine Yakoubi, expert indépendant en droit d'accès à l'information (DAI)

Contexte

Dans le cadre du programme conjoint « Projet d'Appui aux Instances Indépendantes en Tunisie (PAII-T) », cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par ce dernier, le Conseil de l'Europe accompagne la mise en place des instances indépendantes en Tunisie prévues par la Constitution de 2014 ainsi que d'autres instances indépendantes non-constitutionnelles et leur apporte l'appui technique, financier et logistique nécessaire dans l'exercice de leurs mandats et de leurs attributions statutaires en toute indépendance.

Une composante du projet se concentre sur l'appui de l'Instance nationale d'accès à l'information (INA I) à travers un appui technique pour le développement des capacités des chargés d'accès à l'information dans les différentes entités soumises à la loi sur l'accès à l'information. Une autre composante apporte un appui à l'Instance nationale de Protection des données personnelles (INPDP) pour renforcer l'application de ce droit en Tunisie.

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'un plan de formation détaillé qui répond aux besoins de chargés d'accès en matière de formation. Le plan de formation de l'INA I, visant à fournir une première réponse à la nécessité découlant des obligations de formation des organismes assujettis à la loi sur l'accès à l'information, a été élaboré grâce à l'appui du programme PAII-T et validé par l'INA I. Ce cycle de formation répond à la demande de l'INA I dont la stratégie pluriannuelle prévoit de développement d'initiatives de renforcement des capacités pour les chargés d'accès à l'information au sein des administrations publiques et des organismes assujettis à la loi. La problématique de l'articulation du droit à l'accès à l'information et du droit à la protection des données personnelles a été identifiée par les deux instances comme un sujet important et viendra compléter la formation organisée par l'INA I.

Cette formation s'inscrit dans la continuité du renforcement des capacités ayant eu lieu en décembre 2020 et ayant impliqué les chargés d'accès à l'information de 22 institutions tunisiennes

Programme

JOUR 1

(L'après-midi du 29/11/2021)

12H00 – 13H00 Déjeuner

13H30 – 14H00 Accueil des participants

14H15 – 14H30 Mots d'Ouverture :

M. Toni PAVLOSKI, Chef du Bureau Adjoint du Conseil de l'Europe à Tunis

M. Chawki GADDES, Président de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (l'INPDP)

M. Adnène LASSOUED, Président de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information (l'INAI)

14H00 – 14H30 **Première séance** : L'histoire du droit à la protection des données personnelles et sa situation actuelle

- Précisions terminologiques et typologie
- Motivation de la protection
- Histoire et situation actuelle
- Cadre juridique
- Entités concernées
- Présentation de l'INPDP, ses missions et les statistiques

14H30 – 15H45 **Deuxième séance** : Les obligations du responsable et les droits des personnes

- Les obligations du responsable
- Cartographie des traitements
- Procédures préalables
- Consentement des personnes concernées
- Respecter la finalité du traitement
- Assurer la sécurité des données traitées
- Mettre à jour les données traitées
- Précautions en cas de communication ou de transfert des données
- Les droits des personnes concernées
- Le droit d'accès
- Le droit d'opposition, de rectification et de suppression
- Le droit à l'oubli
- Le droit de recours

15H45 – 16H00 Pause-café

16H00 – 16H45 **Troisième séance** : Le droit à la protection des données & le droit d'accès à l'information

- La complémentarité
- La coexistence
- La nécessaire coordination

16H45 – 17H00 Clôture

Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie

JOUR 2
(Le 30/11/2021)

08H30 – 09H00 Accueil des participants

09H00 – 09H30 Modérateur : M. Charfeddine Yakoubi, expert- formateur en droit d'accès à l'information

Mot d'Ouverture :

M. Adnène LASSOUED, Président de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information (l'INAI)

09H30 – 10H15 Première séance : L'histoire du droit d'accès à l'information (DAI) et son évolution

- Définition et histoire du DAI
- Apport et objectifs du DAI
- Entités concernées par le DAI
- Présentation de l'INAI et ses rôles

10H15 – 10H45 Deuxième séance : La diffusion proactive de l'information

- Importance de la publication proactive
- Les entités soumises au DAI et aux mécanismes de la publication proactive de l'information

10H45 – 11H00 Pause-café

11H00 – 11H45 Troisième séance : Les demandes d'accès à l'information (AI)

- Les procédures des demandes d'AI
- La réponse aux demandes d'AI (l'intérêt et le préjudice)
- Principe de gratuité de l'AI

11H45 – 13H00 Quatrième séance : Les missions et responsabilités du chargé d'AI

- Désignation du chargé d'AI
- Traitement des demandes d'AI
- Préparation des rapports et du plan d'action
- Exercice pratique

13H00 – 14H00 Pause-déjeuner

14H00 – 15H30 Cinquième séance : Les exceptions au DAI

- Les exceptions absolues au DAI
- Les exceptions relatives au DAI
- Focus sur l'analyse juridique concernant l'intérêt et le préjudice, principe de proportionnalité et limites des exceptions relatives à l'AI
- Exercice pratique

15H30 – 15H45 Pause-café (servie dans la salle)

15H45 – 17H00 Sixième séance : Les voies de recours

- Les recours administratifs
- Les recours devant l'INAI
- Les sanctions